



RÉFÉRENTIEL NATIONAL DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

Édition 2013



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Collectivités territoriales

SYNTHÈSE

Une étude sur les coûts réellement supportés par les collectivités

Le référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets est une étude réalisée tous les deux ans par l'ADEME sur la base des Matrices des coûts renseignées par les collectivités. Cette étude a la particularité de s'appuyer sur les coûts réellement supportés par les collectivités et non sur des coûts reconstitués. Cette édition repose sur des données de l'année 2010.

Le référentiel, outil d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs locaux et nationaux, permet d'acquérir une meilleure connaissance des coûts et de répondre à la demande :

- des collectivités qui souhaitent pouvoir se positionner, au regard de références soit nationales, soit plus spécifiques à leur organisation de gestion des déchets. Le référentiel leur confère une base de réflexion solide pour analyser et évaluer leur service public, dans l'objectif de l'optimiser ;
- des pouvoirs publics désireux de mieux appréhender la structuration et l'évolution des coûts pris en charge par les collectivités.

À noter

Le contenu de toutes les Matrices des coûts est contrôlé et validé. L'ensemble des données est pondéré pour assurer une représentativité de l'échantillon à l'échelle nationale et une solidité des résultats présentés.

Une couverture d'environ 12 millions d'habitants

L'échantillon étudié dans cette édition est constitué de 177 collectivités couvrant 12,4 millions d'habitants desservis. Tous les types de collectivités à compétence déchets sont représentés.

Définitions

● Coût technique

Ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers). Ce coût, exprimé en euros par tonne, est pertinent pour mener une analyse sur l'organisation du service et son optimisation.

● Coût aidé

Ensemble des charges (structure, collecte, transport...), moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des éco-organismes (filiales à responsabilité élargie du producteur / REP) et les aides publiques. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité. Il est bien souvent exprimé en euros par habitant pour le rapprocher du niveau de financement et présenter aux usagers la structure des coûts à financer. Affiché en euros par tonne, il permet de rendre compte du poids économique résiduel de chaque flux afin de les mettre en perspective.

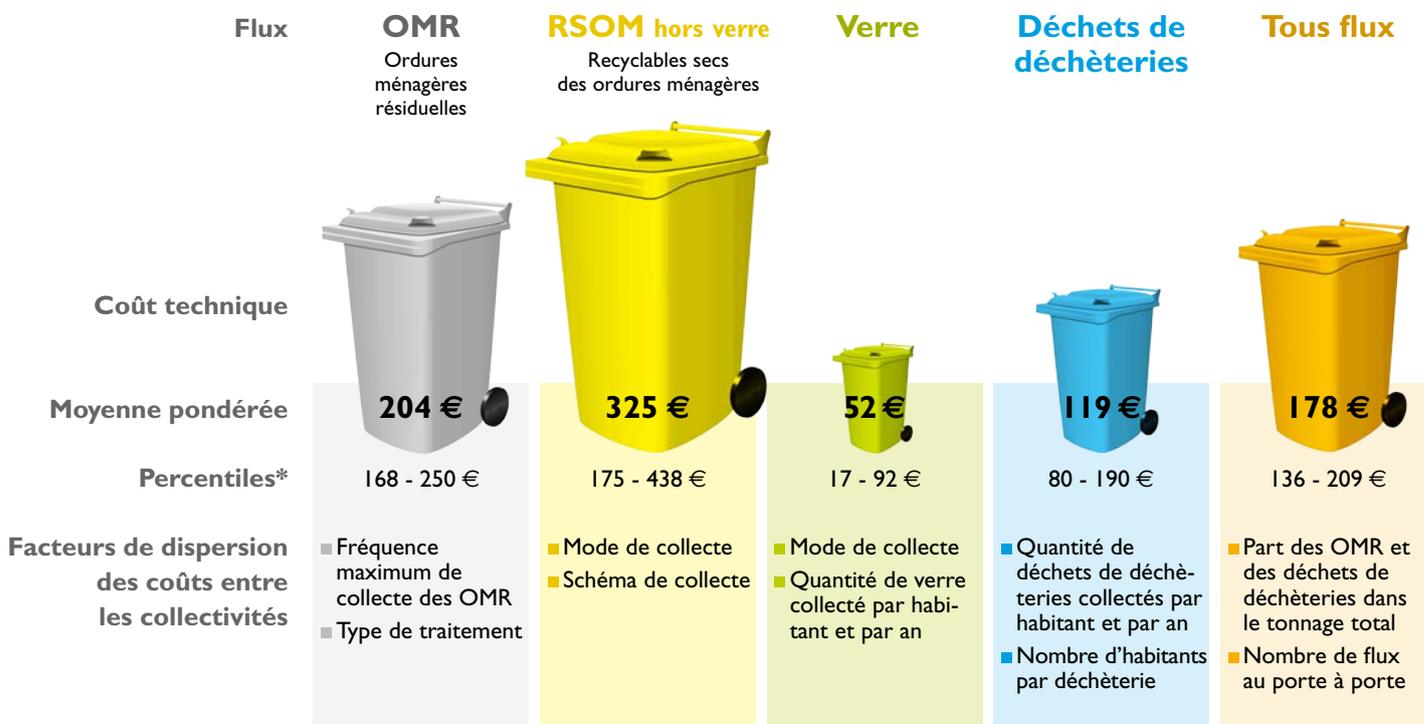
Les coûts comprennent la TGAP : Taxe générale sur les activités polluantes.

À noter

Les résultats du référentiel mettent en avant une grande dispersion des coûts, liée à la diversité des organisations du service public, aux variations des quantités collectées et aux contraintes des territoires. Ainsi, de nombreuses collectivités ont des valeurs de coûts qui s'écartent de manière significative de la moyenne, sans pour autant être atypiques. Pour cette raison, les résultats présentés sont affichés sous forme de moyennes et de dispersions. Les collectivités sont invitées, au regard de leurs spécificités, à situer leurs propres coûts en prenant en compte ces plages de dispersion.

Résultats : de fortes dispersions des coûts par tonne selon les collectivités

En € HT/t



* Percentiles : 80% des collectivités dans cette fourchette de coûts

■ Les facteurs de dispersion des coûts identifiés interagissent. Il n'est donc pas possible, à partir des données disponibles, de mesurer l'impact économique d'un facteur de dispersion isolément.

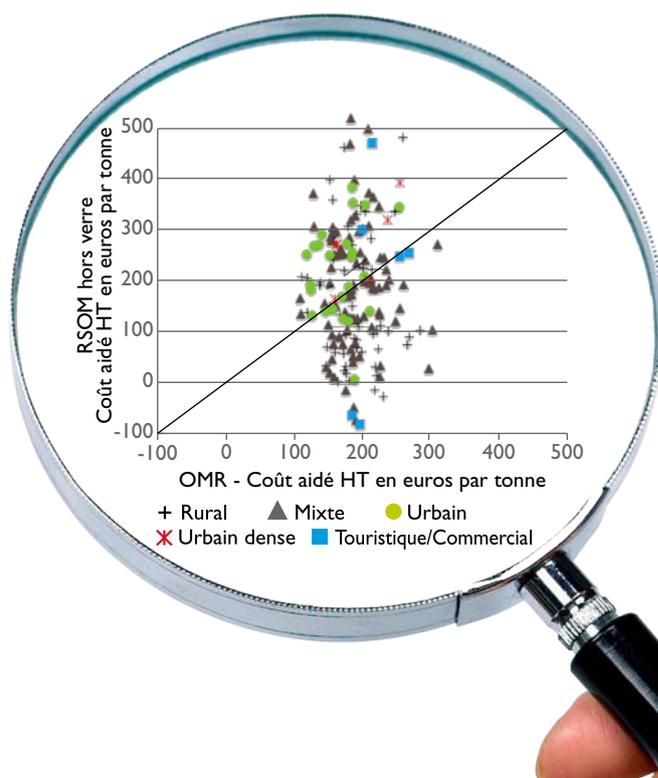
■ Les analyses statistiques mettent en évidence que la typologie d'habitat constitue le premier facteur d'impact sur les coûts par tonne collectée. Cependant, cette typologie n'est pas la cause directe des écarts de coûts. Ce sont plutôt les différences de niveau du service public liées au type d'habitat qui sont les principaux facteurs d'explications.

Un écart de coût aidé désormais quasi nul entre les OMR et les RSOM hors verre

Après déduction de l'ensemble des produits perçus par les collectivités, les coûts aidés HT moyens par tonne des OMR et des RSOM hors verre, sont proches (respectivement 199 € et 198 € par tonne collectée). Il y a toutefois une dispersion nettement plus importante pour les RSOM hors verre que pour les OMR.

Sur le graphique ci-contre, chaque point correspond à une collectivité. Les collectivités rurales et mixtes ont tendance à avoir des coûts de gestion des OMR supérieurs aux RSOM hors verre (majorité des points en dessous de la droite). Dans ce cas, une hausse des quantités collectées des RSOM hors verre va, en principe, se traduire par une réduction des charges supportées par la collectivité.

Pour quelques collectivités, le niveau des produits pour les RSOM hors verre est supérieur au coût. Cela se traduit, dans le graphique, par un coût négatif : il s'agit toujours de collectivités réalisant la collecte en apport volontaire, pour lesquelles le cumul des subventions, des soutiens et des ventes peuvent dépasser les charges.



Le coût national moyen du service public de gestion des déchets est de 85 € par habitant

Les coûts par habitant sont la résultante des charges fixes d'une part, et des charges variables (produit des coûts par tonne et des quantités collectées), d'autre part. En conséquence, le principal facteur de dispersion des coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant et, indirectement, les coûts par tonne collectée (dont les facteurs de dispersion ont été présentés précédemment).

En € HT/hab.

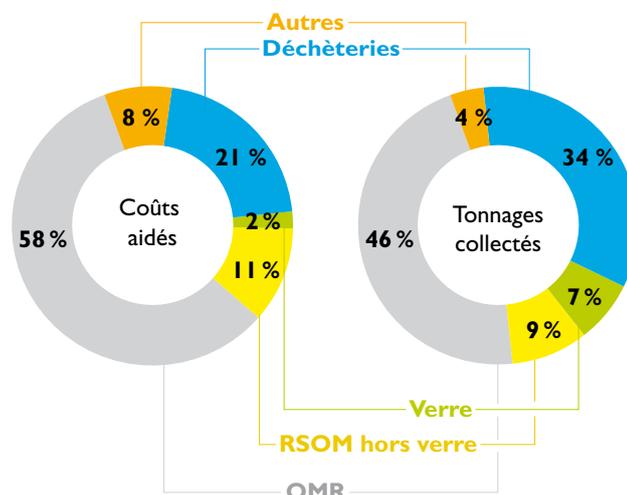


* Percentiles : 80% des collectivités dans cette fourchette de coûts

90% des coûts sont à rattacher à 3 flux de déchets

- Près de 90% des coûts de gestion des déchets concernent les OMR, les RSOM hors verre et les déchets des déchèteries.
- La part des flux dans le coût total et dans le tonnage total collecté est à mettre en perspective pour relativiser le poids économique de certains flux et prioriser les actions en vue de maîtriser les coûts. Par exemple, les OMR représentent 58% du coût aidé HT et 46% des tonnages. À l'inverse, pour les déchets des déchèteries, la part de ce flux dans les coûts est inférieure à sa part dans le tonnage total collecté (21% contre 34%).

Répartition des coûts et des tonnages par flux



Une couverture moyenne des charges de 103% par les produits et le financement

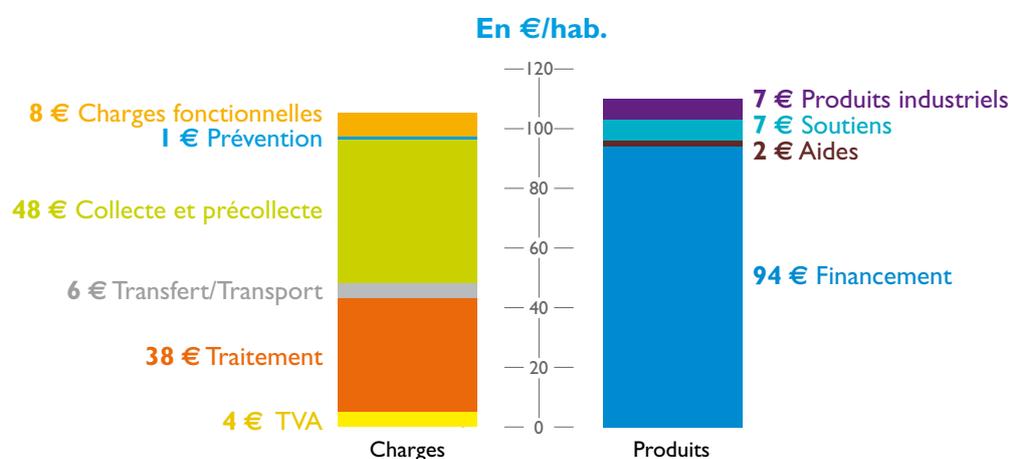
Le graphique ci-dessous présente la répartition moyenne des charges, des produits et du financement (REOM / Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, TEOM / Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, redevance spéciale et assimilée, contributions des collectivités adhérentes pour les syndicats) en euros par habitant.

■ Les charges de collecte et de traitement sont prépondérantes, avec respectivement 48 € et 38 €

par habitant. Les produits industriels, soutiens et aides permettent de couvrir 16 € des coûts par habitant. Pour de nombreuses collectivités, le financement est excédentaire. Les explications sont diverses :

■ provisions pour de futurs investissements ;
■ pour les collectivités à la REOM : préparation du budget n+1 quelques mois avant la fin de l'année n et donc volonté d'évaluer avec une marge d'erreur positive le financement à appeler.

Répartition moyenne des charges, des produits et du financement



Les coûts par habitant ont diminué entre 2008 et 2010

Les coûts techniques en euros par tonne collectée, tous flux confondus, en 2010, sont pratiquement stables par rapport à 2007/2008 (+1%). Ceci est la conséquence de l'augmentation des coûts de gestion des OMR (principalement le traitement) et de la stabilité, voire de la diminution des coûts des autres flux, en particulier les RSOM.

Les coûts techniques en euros par habitant, tous flux confondus, ont diminué de 5%. Cette évolution est en partie liée à la baisse des quantités d'OMR tandis que les apports en déchèteries sont en hausse (flux moins coûteux en coût technique).

Pour aller plus loin

Quels sont les impacts des modalités d'organisation de la collecte sur les coûts de gestion des RSOM hors verre ? Quels sont les coûts par flux selon les typologies d'habitat (rural, mixte, urbain...) ? Combien coûtent le traitement des déchets, la collecte des encombrants au porte à porte ? Quel est le poids de la TVA dans les charges ?... Autant de questions pour lesquelles vous trouverez des réponses dans **le rapport complet de l'étude**

et les fiches de présentation des coûts par typologie d'habitat (rural, mixte, urbain).

Ces documents sont **disponibles sur le site Internet de l'ADEME :**

www.ademe.fr/publications.

Pour en savoir plus sur le dispositif « coût des déchets ménagers » de l'ADEME :

www.ademe.fr/dechets

rubrique **Connaissance des coûts et des prix**

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

“

Le référentiel, outil d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs locaux et nationaux, permet d'acquérir une meilleure connaissance des coûts et de répondre à la demande :

- des collectivités qui souhaitent pouvoir se positionner, au regard de références soit nationales, soit plus spécifiques à leur organisation de gestion des déchets. Le référentiel leur confère une base de réflexion solide pour analyser et évaluer leur service public, dans l'objectif de l'optimiser ;
- des pouvoirs publics désireux de mieux appréhender la structuration et l'évolution des coûts pris en charge par les collectivités.

”



ADEME
Siège social : 20 avenue du Grésillé - BP 90406
49004 | Angers Cedex 01

www.ademe.fr